

Sur le registre favorable au maintien de l'église de l'Abbaye, environ 100 habitants de Lonlay s'étaient engagés à pourvoir aux réparations nécessaires.

« L'enfer est pavé de bonnes intentions » paraît-il.

Très vite, il a fallu constater qu'on était resté au stade de l'intention, sans exécution aucune des travaux : les bonnes intentions n'ont donc pas suffi.

Le 9 novembre 1804, donc 5 mois après le référendum, le Conseil Municipal consigne les remarques suivantes :

« On ne s'est nullement occupé de réparer la dite église de l'Abbaye. Elles s'est encore détériorée au point que ceux qui l'habitent sont en péril de leur vie et elle est ouverte aux injures de l'air. »

Le Conseil décide donc :

- la fermeture de l'église de la ci-devant Abbaye

- la réouverture de l'église St Sauveur.

Le 23 janvier 1805, le conseil prévoit de rétablir deux cloches pour la paroisse.

Le 6 Mars suivant, deux experts sont nommés pour dresser l'état estimatif des travaux à faire à l'une et l'autre églises : les sieurs ROUSSEL de Domfront et REMOND de St Bômer. Ils seront assistés d'une Commission locale composée de CHEVALIER, Maire, de Jean PERNELLE et de Georges BIDARD- DUPONT, Conseillers.

Un percepteur Jean-François DUHAMEL est nommé à Lonlay le 9 Avril 1805: il est chargé des contributions tant de la Commune que de Beauchêne et de Rouellé.

Le 1er Décembre 1805, le Conseil municipal en recherche de fonds pour assurer la réparation des bâtiments communaux et des chemins décide le rétablissement de foires. A cette occasion, il remet en place le

calendrier grégorien :

la foire St Jacques et St Philippe le 1er mardi de Mai.

la foire St Claude le 4ème mardi de Juin

la foire Ste Madeleine le 4ème mardi de Juillet.

la foire Petite Guibray le 29 Août

la foire St Michel le 29 Septembre

la foire petite St Michel le 16 Octobre

la foire St Nicolas le 6 Décembre.

Ces foires restent malheureusement peu fréquentées et il ne s'y fait aucun commerce de grains d'aucune espèce, du fait de la proximité de Domfront, donc pas de droits de mesurage.

En outre, les halles en mauvais état ne sont pas occupées et le commerce est peu actif dans le bourg.

Ce constat amène le Conseil à établir un octroi volontaire ou forcé sur :

- les animaux vendus par les bouchers

- les litres de cidre, poiré et eau de vie débités par les cabaretiers au nombre de 9 à cette époque.

Les bancs de l'église sont loués par ailleurs et un appel de cotisation volontaire est lancé auprès des habitants pour assurer le traitement du curé et du vicaire.

Régulièrement le Conseil fait remonter à la Préfecture ses doléances consécutives au manque de ressources évident et à l'urgence des travaux importants à faire sur les bâtiments et les chemins, dont l'entretien sommaire est pourtant assuré par les utilisateurs sur injonction de

Conseil.

A la suite de rapport effectué par les experts et en réponse aux réclamations répétées de la Commune, la Préfecture apporte enfin en Novembre 1806 une solution pour l'église paroissiale.

L'Abbatiale est sauvée par un décret de Napoléon qui simultanément voue l'église St Sauveur à la démolition.

*Extrait des minutes de la Secrétaire d'Etat au Quartier impérial de BERLIN le 30 Novembre 1806*  
*Napoléon Empereur des Français sur le rapport de notre Ministre des Cultes décrète ce qui suit.*

*Art. 1er*

*Le titre de la Succursale de Lonlay L'Abbaye, Canton de Domfront Département de l'Orne, Diocèse de Sées est transféré à l'église ci-devant l'Abbatiale où le culte s'exercera à l'avenir*

*Art. 2*

*Conformément à l'article 1er de notre décret du 30 Mars dernier, le Préfet du Département de l'Orne fera suivant les formes usitées procéder à la démolition et à la vente de l'Église actuellement paroissiale pour le produit en être employé aux réparations de l'Église ci-devant abbatiale devenue paroisse aux termes de l'article précédent.*

*Art. 3*

*Nos Ministres des Cultes, des Finances et de l'Intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret*

*Signé Napoléon*

*Pour l'Empereur, le Secrétaire d'État*

*Signé Hugues MARET*

*Pour ampliation, le Ministre de l'Intérieur*

*Signé CHAMPAGNY*

Au hasard des campagnes napoléoniennes, ce décret est curieusement signé à BERLIN. Il répond finalement au choix fait par la population de Lonlay, laquelle cependant n'avait nullement osé évoquer la destruction de l'ancienne église St Sauveur.

Claude TOUTAIN